



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 26 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 janvier 2016 s'est réuni le 26 janvier 2016 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Président : Annick GUICHARD, Maire

Secrétaire élu : Robert Gauthier

Membres présents : Annick Guichard – Michel Charmet – Erik Chapelle – Vincent Morel – Thérèse Morot – Robert Gauthier – Monique Imbert - Laure Rivoiron - Romain Ogier - Dominique Leault – Conception Haro

Membres excusés : Jean Charmion - François Jacquemond - Gabrielle Milhau - Karim Bachekour

↳ Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

Convention de Mise à disposition des Brigades vertes – Année 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette délibération est reportée ultérieurement car le Département du Rhône n'a pas encore transmis les conventions 2016 à la mairie.

01 / 2016 – Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR)

- ↳ Vu les dispositions de l'article L 2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ↳ Vu la circulaire n° E 2015-57 de Monsieur le Préfet en date du 22 décembre 2015 qui indique les règles de constitution des dossiers de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux conformément aux prescriptions de l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010,
- ↳ Considérant que parmi les catégories d'opérations subventionnables retenues au titre de la DETR figure la catégorie «Équipements scolaires (patrimoine bâti)»
- ↳ Considérant le besoin d'effectuer différents travaux au sein de l'école communale La Page d'Écriture,

Madame le Maire propose de demander la DETR 2016 afin d'effectuer différents travaux au sein l'école communale La Page d'Écriture

Madame le maire précise que l'avant-projet est estimé à **32 000 € HT**.

Madame le maire expose à l'assemblée qu'au titre de la DETR, le projet d'aménagement de ce bâtiment peut bénéficier d'un taux de subvention minimum de 30 %.

Madame le Maire précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la part du montant des travaux non subventionnés

Madame le maire propose à l'assemblée de solliciter la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre des «Équipements scolaires (patrimoine bâti)».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016

AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2231-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur le GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le projet de dénomination des rues de la commune est présenté au Conseil municipal

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la dénomination des voies communales

ADOPTE la dénomination suivante :

Chemin de Charnavay	Place de la Fontaine
Chemin de la Gare	Place des Dalettes
Chemin du Burel	Route du Bret
Chemin des Jarriges	Impasse du Père Ambroise
Chemin des Pères	Chemin de Malroche
Chemin de la Barillière	Chemin des Pierres Blanches
Impasse de la Côte	Enclos des Pierres Blanches
Chemin des Deux Mers	Chemin des Grandes Terres
Allée de la Mairie	Chemin de la Dhuire
Impasse des Dallettes	Chemin du Garon
Impasse du Café	Chemin de la Basse Dhuire
Allée des Tilleuls	Allée des Dames
Chemin du Brunet	Chemin de la Gouderle
Impasse du Cordonnier	Chemin du Pré Neuf
Chemin de la Maison Neuve	Chemin de l'Epine
Chemin du Mouillon	Chemin du Colombet
Chemin du Fay	Impasse du Ruty
Route d'Echalas	Chemin des Tuilières
Route des Deux Vallées	Chemin du Pêt Montagny
Route de la Côte	Les Portes de Trèves
Place de la Mairie	Impasse du Pré d'en Bas
Place de la Bascule	

ACCEPTE l'état et le plan joints à la présente délibération définissant les rues de la commune de Trèves

03 / 2016 - Modification statutaire de la Communauté des Communes de la Région de Condrieu

Le Maire rappelle que l'exigence de qualité des services publics et le dynamisme du territoire de la CCRC impliquent de s'interroger sur la pertinence de confier à l'échelon intercommunal la mise en œuvre de nouvelles politiques.

Par modification statutaire arrêtée par le Préfet le 21 février 2013, les communes avaient transféré partiellement la compétence jeunesse à la communauté de communes puisque cette dernière devenait compétente pour participer et mettre en œuvre une politique en direction des jeunes pour la tranche 11-17 ans, notamment au travers d'actions d'animation itinérantes sur le territoire menées en complémentarité avec l'action des accueils de loisirs et autres dispositifs communaux existants (article 3.1 des statuts actuels).

Or, le caractère partiel de ce transfert de compétence rend aujourd'hui difficile la mise en œuvre d'un véritable projet politique pour la jeunesse à l'échelon intercommunal, alors même que des attentes très fortes sont apparues en la matière dans la plupart des communes.

Lors de sa séance du 21 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts afin que la compétence jeunesse (tranche d'âge des 12/17 ans) devienne exclusivement communautaire.

Cette modification comporte par ailleurs la mise à jour de l'annexe aux statuts portant la liste des voies d'intérêt communautaire.

Ainsi, la nouvelle rédaction statutaire intégrerait les éléments suivants :

1°/ Modification de la compétence jeunesse

Il est proposé de rédiger ainsi l'article 3.1 Solidarité et jeunesse :

Article 3.1 Solidarité et jeunesse

Article 3.1.1 Solidarité

- La participation et la mise en œuvre d'actions en direction de personnes âgées et dépendantes en complémentarité avec la politique départementale.

Article 3.1.2 Jeunesse

- La création et la gestion du point information jeunesse (PIJ) ;
- La participation et la mise en œuvre d'une politique en direction des jeunes pour la tranche 12-17 ans notamment la création, l'aménagement, la gestion et le financement d'accueils de loisirs et autres dispositifs similaires existants et à créer ;
- La signature et la mise en œuvre d'un contrat enfance jeunesse ou de tout dispositif similaire concernant les jeunes de 12 à 17 ans.

2°/ Mise à jour de l'annexe aux statuts portant la liste des voies d'intérêt communautaire

Il est proposé de modifier la liste des voies d'intérêt communautaire comme suit :

Commune d'ECHALAS

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
route de Clay à They	route de Risoly
rue du Coin	route du Coin
route de Chatanay à Montmain	route des Qualitières
route du Falconnet	route du Trimolin
route de Givors à Poirieux	route du Buisson Sorbier
route du They et des Brachets	route des Verronières
route des Moussières	route des Autrichiens
chemin de Chatanay	route des Gobinettes
route de la Croix du Lac au lieu dit Jannoray	route du Moulin
route de la Porcherie	route des Echaux
route des Tuilières d'en Haut	route des Grandes Terres
route de Marsicot au Jannoray	route de la Croix des Rameaux
route de la Rodière	route des Roblanches

Nouvelles voies d'intérêt communautaire

chemin de la Cure
chemin de la Romaine
chemin des Radis Rochette
chemin des Armenots
chemin du Champ du Cri
chemin du Gros Chêne
chemin du Peu,
route du Crêt des Moussières
impasse de la Grande Vigne
route de Cezailles
route de la Combe de l'Ane
chemin de Mézerin
route de la Grimpillée
chemin des Cumines
chemin de Mézère
route du Carabin
rue de l'Eglise
rue des Ecoliers
rue des Roches
rue Saint-Martin
impasse Saint-Martin
chemin des Petites Chabartières
chemin du Signoux
route sous Poyrieux
impasse du Suel
impasse de la Comtoise
rue de la Fromagerie
rue Nicolas-Joseph-Rolland
rue du Luminaire
impasse du Luminaire
rue Guillaume-Privas
impasse de Font Gelas

Commune de LOIRE-SUR-RHONE

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
VC de la Planche	chemin de la Planche
VC des Pérouzes	montée des Pérouzes
VC la Cuisinière	voie communale de la Cuisinière
VC le Fatigue	chemin du Fatigue
VC le Polaine	chemin du Polaine
VC Berlingat	chemin de Berlingat
VC Sorillot-Genetay	chemin de Genetay et chemin de Sorillot
VC Marloty	chemin du Marloty

Commune de LONGES

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
chemin des Maisons Brûlées	chemin de Combe Girard
chemin de Croc	chemin de Goutary
chemin de Chassenoud	chemin de la Source
chemin de l'Ecole	chemin de l'Ecole Sainte-Marie
chemin de Chatillon	chemin de Malval
chemin des Balayes	chemin des Balais
chemin de Dizimieux au Coin	route de Grand Pré
chemin de la Ballasserie	route de la Ballasserie,

chemin de la Planche	route de la Planche
chemin de Marlin	route de Marlin,
chemin de Sainte-Croix	route de Sainte-Croix
chemin du Coin	route du Coin

Nouvelles voies d'intérêt communautaire
chemin de Font Croix
chemin de Fontblanche
chemin de la Croix de Crème
chemin de Maury
chemin de Pontey
chemin des Brosses
chemin des Crouzes
chemin des Feuilles
chemin du Fautre
chemin Vitet
impasse Beausoleil
impasse du Cèdre
rue des Sagnes
rue du Village

Voies à retirer de la liste des voies d'intérêt communautaire
chemin de Vanel
chemin de Rigodon

Commune de SAINT-ROMAIN-EN-GIER

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
chemin de Chamouy	chemin de la Combe
route du Barmont	chemin de la Source
route de Cottarcieux	chemin de Palavezin
chemin de Trouilloux	chemin des Iris
route du Moulin	chemin des Roseaux
route du Perrault	chemin du Perrault
chemin du Stade	rue du Stade
chemin du Canal	rue de l'Ancien Canal
route de Cloyeux	chemin de Cloyeux
route de Mannevioux	chemin de la Côte de Mannevioux

Nouvelles voies d'intérêt communautaire
chemin de l'Etoile
chemin des Châtaigners
chemin des Chênes
chemin des Echédats
impasse des Rosiers
impasse des Sapins
impasse des Tulipes
impasse du Bambou
impasse de la Boulangerie
ruelle de l'Ecole
impasse des Fleurs
chemin de Balmandon

Voies à retirer de la liste des voies d'intérêt communautaire
route d'Echalas

Commune de TREVES

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
chemin du Bret	route du Bret
chemin de la Haute Dhuire	allée des Dames

Nouvelles voies d'intérêt communautaire
chemin du Burel
chemin des Jarriges
impasse du Ruty
chemin des Tuilières

ENTENDU le présent exposé,

VU le code général de collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-17,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE

APPROUVE les modifications des statuts de la communauté de communes telles qu'exposées ci-dessus ;

DIT que la présente délibération sera notifiée à la communauté de communes ;

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

04 / 2016 – Décision modificative

Madame le Maire propose d'effectuer la décision modificative suivante sur le Budget Assainissement 2015 :

DM n° 4 :

D 4581	+ 30 000.00 €	D 678	- 30 000.00 €
R 4582	+ 30 000.00 €	R 778	- 30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative susvisée.

QUESTIONS DIVERSES

Annick GUICHARD

- fait le point sur la demande de subventions passée auprès du département pour 2015.
- fait un point sur la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) du 12 janvier 2016
- fait un point sur la consommation électrique des bâtiments pour 2015
- informe qu'un groupe de travail étudie la possibilité de faire livrer des repas à la Ronde des Collines

Erik CHAPELLE fait un point sur les travaux de voirie de la Basse Dhuire et de la Dhuire

Thérèse MOROT fait un point sur l'édition du bulletin 2015 et demande l'avis des membres de l'assemblée : bulletin apprécié, pas de remarques négatives

Monique IMBERT fait part de l'informatisation de la bibliothèque à partir du 27/01/2016

Fin à 21 h 00